IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

6″

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Ca

CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)

ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

©1993

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- [ ] Coloured covers/
  Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/
  Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/
  Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/
  Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/
  Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
  Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/
  Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/
  Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
  La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
  Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- [ ] Additional comments:/
  Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured pages/
  Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/
  Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/
  Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/
  Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/
  Pages détachées
- [x] Showthrough/
  Transparence
- [x] Quality of print varies/
  Qualité inégale de l'impression
- [ ] Continuous pagination/
  Pagination continue
- [ ] Includes index(es)/
  Comprend un (des) index

  Title on header taken from:/
  Le titre de l'en-tête provient:
- [ ] Title page of issue/
  Page de titre de la livraison
- [ ] Caption of issue/
  Titre de départ de la livraison
- [ ] Masthead/
  Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X		14X		18X		22X			26X		30X	
	12X		16X		20X		✓	24X		28X		32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ⟶ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ⟶ signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

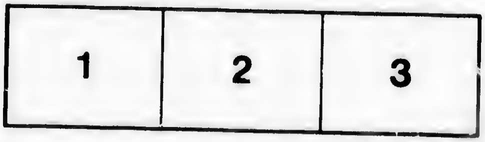

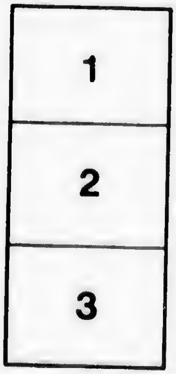

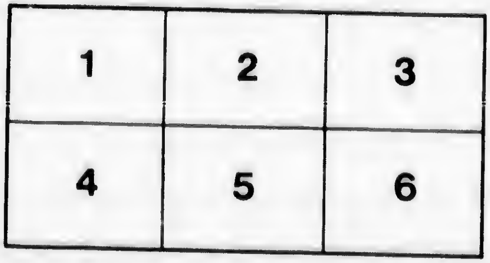

RECHERCHES HISTORIQUES.

LE CAPITAINE FRÉDÉRIC ROLETTE.

(Extrait de La Minerve du 5 Février 1868.)

L'histoire, comme le passant, ne regarde souvent que ce qui éblouit, et ne tient pas toujours compte du mérite modeste. Occupée à rendre hommage à ceux qui sont restés puissants, c'est à peine si elle daigne adresser une louange à ces serviteurs obscurs qu'ombrage l'absence des richesses. Et pourtant, souvent la patrie leur doit plus qu'à tout autre. Dans un pays comme le nôtre, où l'on s'efforce, avec raison, de faire prévaloir l'aristocratie du mérite, il est utile de fouiller dans les recoins de l'histoire pour en faire jaillir, aux yeux du public, ces mérites inappréciés, pour voir si des actions, accomplies par des hommes de bien, n'ont pas été oubliées, et se hâter de leur payer un juste tribut. En acquittant une dette, nous travaillerons, nous en sommes sûrs, à l'encouragement des âmes nobles ; en signalant à l'admiration le vrai mérite, nous remplirons les lacunes de notre histoire et nous accomplirons le devoir de citoyen reconnaissant.

Nous désirons aujourd'hui faire connaître au public les actions d'un de ces hommes qui quoiqu'occupant une place secondaire, n'en a pas moins rempli son rôle avec honneur : nous voulons parler du Capitaine Frédéric Rolette, dont plusieurs rejetons existent encore dans des positions plus ou moins modestes. Tous se rendent par leur bonne conduite et leur honnêteté, dignes du nom qu'ils portent. Ils ont d'ailleurs formé des alliances avec plusieurs familles canadiennes distinguées, et, à ce double titre, nous croyons être accueillis avec bienveillance.

Frédéric Rolette, né à Québec, en 1783, était fils cadet de Joseph Rolette, ancien officier de milice de la ville et Banlieue de Québec. Dès son bas âge, il donna des marques d'énergie qui lui valurent plus tard ses titres à la gloire. Le théâtre où il se trouvait n'offrait aucune voie à sa légitime ambition ; il partit donc fort jeune à bord d'un vaisseau de guerre et s'engagea dans la marine anglaise. Le champ d'honneur était vaste du temps de l'empire. Nous n'avons aucuns documents qui nous autorisent à dire qu'il se distingua ; mais la conduite qu'il tint plus tard en Canada nous porte à croire qu'il fit partout son devoir, et le grade qu'on lui donna en arrivant, semble le prouver. D'ailleurs, dans ce mélange d'exploits merveilleux, où les grandes actions passaient pour ordinaires, il n'est pas étonnant qu'on n'ait pas tenu compte de la conduite d'un simple soldat. Quoiqu'il en soit, il résolut, à son retour, de mettre au service de sa patrie les vertus militaires dont il était orné.

De tout temps on avait compris que le Haut-Canada, qui a une frontière d'au-delà de 1,300 milles, exigeait une bonne marine en cas d'hostilité avec nos voisins. L'attention des gouverneurs français même, avait souvent été attirée vers ce point ; la guerre de l'indépendance américaine démontra plus que jamais qu'il était de la plus grande importance d'obtenir la suprématie sur les lacs ; aussi s'occupa-t-on de prévenir les américains qui, eux aussi, n'avaient pas jugé à propos de rester en arrière sous ce rapport.

En conséquence, le gouvernement avait créé une marine provinciale pour croiser sur les lacs et veiller aux frontières. Ce fut dans cette marine que Frédéric Rolette entra. Par commission du 4 octobre 1808, il fut nommé second lieutenant dans l'armement naval de Sa Majesté.

La paix ne procura aucune occasion à Rolette de se distinguer ; cependant, ses qualités furent appréciés par les autorités militaires et comme en prévision d'une guerre prochaine, on avait besoin d'officiers recommandables, on jeta les yeux sur lui, en le promuant, le 25 avril 1812, au grade de premier lieutenant et en lui confiant le commandement du brigantin *Le Hunter*, qui devait croiser sur les lacs Erié et Ontario, avec la *Queen Charlotte*, commandée par le capitaine Hall et la *Lady Prevost*, commandée par le lieutenant Barwis.

Les difficultés qui existaient entre les Etats Américains et l'Angleterre, au sujet du droit de visite, introduit dans le Code maritime de celle-ci, comme complément de l'état de blocus, dans lequel elle avait mis les côtes d'une partie du continent Européen, venaient de se résoudre. Les nuages épais qu'avait accumulés à l'horizon le souffle de la discorde, menaçaient de se décharger ; l'équilibre établi entre les puissances venait de se briser ; les parties en contestation étaient descendues, en se bousculant, de l'arène diplomatique sur le champ de bataille, et un petit peuple allait se mesurer avec une armée plus nombreuse que toute sa population. Le Congrès de l'Union avait ordonné la levée de 175,000 hommes. Pour couvrir une frontière de 1,700 milles en longueur, le Canada n'avait que 4,500 hommes de troupes régulière de toutes armes. Dans le Haut-Canada, il n'y avait que 1,450 soldats. Malgré la résolution de l'Angleterre de se tenir sur la défensive et de ne marcher en avant que quand cela serait nécessaire au succès du plan qu'elle avait adopté, elle ne pouvait compter, pour opposer une barrière sur cette immense frontière coloniale, que sur le courage des colons eux-mêmes. Ceux-ci n'étaient qu'une poignée d'hommes ; mais ces hommes étaient animés par l'amour de leurs lois et de leur religion ; ces hommes formaient un peuple

AC921 P3 C.2 MO 0258 ***

menacé par un orage plus grand encore, parce qu'il était continuel et qu'il grondait sourdement dans les bas fonds de l'intrigue et dans les bureaux d'une oligarchie qui avait juré sa perte.

L'occasion était belle pour prouver à l'Angleterre que le devoir seul peut constituer la loyauté et que si nous n'avons pu aimer ses agents préjugés, parce qu'ils n'avaient pas pris les moyens d'être aimés, nous tenions à ses institutions qui nous étaient d'autant plus chères que nous les avions conquises. Elle comprit alors, comme elle le comprit toujours au moment du danger, qu'elle avait intérêt à nous ménager et qu'elle pouvait le faire en étant juste envers nous.

La foudre éclata le 18 juin 1812 Partout retentit le bruit des armes. Le cri lancé du capitole se répéta à travers nos grandes forêts et il fut entendu des enfants du pays. On fit appel aux Canadiens, et ceux qui avaient été le plus opprimés, en défendant leur loyauté sous l'administration précédente, furent les plus ardents à arborer le drapeau de la défense. Les milices s'organisèrent et les fils de la France, sous Sir George Prevost, d'heureuse mémoire, volèrent aux frontières avec l'ardeur qui les a toujours distingués, pour sauver à l'Angleterre une de ses plus belles colonies.

Le brave général Brock, lieutenant gouverneur du Haut-Canada, pourvut personnellement à la protection de Niagara et du détroit. Il confia au major général Shaw la frontière Est dont Kingston était le centre.

Le général américain. Hull, gouverneur du Michigan, partit de l'Ohio avec 2,500 hommes envahit le Canada le 12 juillet. Il traversa la rivière du Détroit et alla camper à Sandwich, dans le Haut-Canada, avec l'intention de s'emparer du fort Malden ou Amberstburg, situé à quelques lieues de là. Plusieurs de ses détachements furent défaits par des parties de nos soldats et par les sauvages. Mais aucune de ces actions ne mérite l'admiration comme l'entreprise de Rolette.

Le *Hunter* était au port d'Amerstburg lorsque son commandant aperçut un vaisseau américain. Un homme de cette trempe devine les bons coups à faire ; aussi Rolette pensa qu'il devait y avoir à bord de la corvette ennemie quelque chose de précieux pour Hull, et qu'en le capturant il rendrait un grand service ; mais comment faire ? Il n'avait avec lui que huit hommes. N'importe, il n'hésite pas ; ses marins étaient Canadiens et il les connaissait. Nous laissons au Colonel Reynold de raconter cet exploit vraiment remarquable :

" Le 3 juillet, un brillant exploit fut accompli par le Lieutenant Rolette, courageux petit canadien français de Québec. Il était Lieutenant dans la marine Provinciale. Il se trouvait hors de son vaisseau dans un canot avec huit hommes quand il aperçut un vaisseau s'approchant avec les couleurs américaines. Il va droit à lui, l'aborde et se trouve au milieu des uniformes Yankees. Sans dire un mot, il place une sentinelle au coffres d'armes, une à l'échelle de dunette et une autre à la roue ; alors il donne à haute voix ordre de tirer sur quiconque résistera. A part l'équipage, il y avait à bord trente-trois soldats. Revenus de leur première surprise, les américains commençaient à jeter des regards menaçants à leurs vainqueurs ; mais par bonheur, le vaisseau se trouvait tout près d'un moulin à vent sur la côte Canadienne, autour duquel un parapet de billots donnait une apparence militaire. Rolette, avec la plus grande présence d'esprit, commande au timonier à haute voix de mettre le vaisseau sous les canons de la batterie. Ce sang froid eut l'effet voulu. Heureusement qu'un bateau qui venait de la rivière à ce moment avec des hommes et un officier lui aida à continuer cette prise qui était celle de Cayaga Packett.

Ce vaisseau contenait la caisse militaire, les bagages extra, les magasins militaires et médicaux et toute la correspondance de l'armée américaine de Hull. Cet exploit valut beaucoup à Brock."

Cette action qui indique une audace et un sang froid imperturbable fut justement appréciée par les chefs.

Voici comment en parle le commandant de la Marine Provinciale à cette époque : George B Hull :

{ A bord la "Queen" Charlotte Amhersburg,
Décembre, 1812.

" Je certifie, par ces présentes, que le lieutenant Rolette, de la Marine Provinciale de Sa Majesté, sur les Lacs et frontières du Canada, était commandant du Brig, le "General Hunter," le matin du 3 juillet 1812 ; avec une partie de son équipage, il quitta le port et aborda le Cayaga Packett, schooner américain qui avait à bord quatre officiers et quarante hommes, appartenant à l'armée américaine, en outre de l'équipage, et s'empara du dit schooner chargé de munitions et de bagages appartenant au Gouverneur Hull, ou aux autres officiers. Et ce fut son zèle pour le service qui l'engagea à quitter le *Hunter* pour faire cette belle action, qu'il accomplit avant d'avoir reçu aucun secours de la flotte du Port."

Plusieurs lettres de félicitation furent adressées à Rolette en cette circonstance et on lui promit à différentes reprises de reconnaître d'une manière plus marquée les services qu'il venait de rendre.

Les américains eux mêmes, faits prisonniers en cette occasion, ne pouvaient qu'admirer un tel courage. Il n'y a que quelques années le colonel Johnson, le major Longham, le lieutenant Kingsbury, tous de St Louis, qui reçurent, comme hote le fils de Rolette, lui exprimèrent leur admiration pour la conduite de son père, et dirent qu'ils ne comprenaient pas comment ils avaient été fascinés par cet homme. Son regard était farouche, disent-ils, et nous le regardions tremblant, comme des soldats qui reçoivent des ordres de leur capitaine.

Cependant Hull, épouvanté et défait, sous prétexte de concentrer ses forces, avait fait occuper Détroit par son armée. Le général Brock parut inopinément. Le lieutenant Rolette était au nombre de cette milice qui obligea le général américain de se rendre prisonnier avec son armée et de livrer le fort du Détroit et le vaste territoire du Michigan.

Là encore Rolette se distingua et Brock, qui avait les yeux fixés sur lui, lui témoigna beau-

NATIONAL LIBRARY
CANADA
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

coup de satisfaction. "Je vous ai observé, lui dit le général, pendant le combat. Vous avez un regard de lion et je me souviendrai de vous." Mais on connait le sort de ce brave officier, il fut tué peu de temps après et ne pût être utile à Rolette.

Les forces ennemies, divisées en trois corps d'armée, avait été tour à tour vaincues et avaient échoué sur toute la ligne à Détroit, à Queenstown et à Lacolle.

Malgré ces échecs, les Américains ne désespéraient pas et ils résolurent d'envahir le Canada en divisant leurs forces en armée de l'Ouest, commandée par le général Harrison, chargé d'opérer sur le lac Erié; en armée du Centre, aux ordres du général Dearbarn, chargé d'opérer sur la frontière de Niagara et du lac Ontario; et en armée du Nord, commandée par le général Hampton, dirigée sur le Bas-Canada.

Harrison avait réuni ses forces à la tête du lac Erié, pour attaquer les Anglais au Détroit, et à Madden, un peu plus bas sur la rive gauche. Le général Winchester était parvenu à prendre possession de Frenchtown, sur la rivière Raisin; Proctor parut tout à coup devant Frenchtown, le 22 janvier 1813. Le combat fut acharné. On se battit en désespérés; les Américains posè rent les armes; mais les vainqueurs eurent 200 hommes tués ou blessés. Le lieutenant Rolette, qui servait dans cette affaire en qualité d'officier commissionné d'artillerie, s'y distingua; des certificats de Proctor prouvent qu'ici encore il ne démentit pas sa conduite passée et qu'il sut soutenir son nom et celui de sa nation.

Peu de jours après le combat de Frenchtown, le général Proctor lui fit adresser la lettre suivante :

" Sandwich, 23 janvier 1813.

" Monsieur,

" Le major-général Proctor, ayant particulièrement remarqué votre belle conduite dans l'action de Frenchtown, le 22 dernier, a désiré que je vous offrisse ses sincères remerciments et l'assurance qu'il ne laissera passer aucune occasion pour récompenser votre mérite, autant qu'il sera en son pouvoir.

" J'ai l'honneur d'être

" Felix Troughton, L. R. Art."

Mais pendant l'action, Rolette avait été blessé dangereusement. Pendant qu'il pointait une pièce de campagne, une balle de mousquet l'atteignit au derrière de la tête et lui brisa une partie du crâne ; cette blessure fut jugée grave et dangereuse, ainsi que le constate un certificat du chirurgien Rob. Richardson, en date du 1er mars 1813.

Voici en quels termes Reynold parle de cette blessure : " Au siége de Frenchtown Proctor avait placé un canon à chaque flanc de sa colonne et un au front du centre, si bien que les balles de nos propres mousquets touchaient souvent nos canonniers. Durant l'action Rolette vint à moi et me dit qu'il était malade et qu'il souffrait d'un fort mal de tête. Je lui recommandai de s'en aller. Le brave petit français se tourna vers moi comme si je l'eusse insulté. Il me dit qu'il avait été choisi pour servir un canon et que ce serait une disgrâce éternelle pour lui de s'absenter. " Tenez, dit-il, en me présentant un mouchoir de poche épais, attachez-moi ça serré autour de la tête." Je le roulai serré et lui bandai la tête. " Je suis déjà mieux," me dit-il, et il s'éloigna. Après l'action il revint à moi : " Ce mouchoir, dit-il, m'a sauvé la vie, regardez" Dans les plis du mouchoir se trouvait une balle de mousquet qui avait en partie percé la soie et s'était aplatie d'un côté sur le crâne. Ce crâne doit avoir été bien solide ; cependant il était tout enflé et noirci à l'endroit où la balle avait frappé. Rolette occupait une place au front de nos lignes de centre et avait été blessé par un de nos hommes."

Après la prise de Frenchetown, quelques hostilités peu importantes avaient eu lieu ; mais on comprit qu'on ne pouvait rien entreprendre de décisif sans le concours de la marine. Des deux côtés on fortifiait les flottes. Sir James Yeo prit le commandement en chef de la flotte anglaise et donna la direction des forces du lac Erié, au capitaine Barclay (1). Le lieutenant Rolette, depuis le 6 juin 1813, servit comme commandant sur le *schooner Chippewa*, et il eut ordre de croiser près des côtes américaines et de tenir un journal de toutes ses opérations, puis il fut employé sur le *sloop Little Belt* ; le 8 juin 1813, sur le brigantin le *Hunter*. Le 17 août 1813, en lui donnant le commandement du vaisseau le *Détroit*, le major général lui adressait les plus flatteuses félicitations pour sa bonne conduite et ses aptitudes militaires

Ce fut le 10 septembre, à Put in Bay, que les deux flottes se rencontrèrent. L'action fut générale et le combat dura quatre heures. La flotte anglaise, accablée par le nombre et le vent, fut obligée de se rendre criblée de boulets. Les Canadiens surtout se distinguèrent et Rolette se battait encore, quoique blessé, quand la poudrière du schooner " Le Lady Prevost," où il servait comme Lieutenant, fit explosion. Brulé considérablement par cet accident, il fut fait prisonnier de guerre et amené aux Etats-Unis—où il fut gardé comme ôtage par le gouvernement américain pendant près de douze mois.

Pendant toute cette guerre, Rolette s'était conduit en brave, et avait fait, en différentes occasions, dix-huit prises de différentes valeur et descriptions.

" Pendant tout le temps qu'il servit sous mes ordres, dit le commandant Barclay, sa bonne conduite mérita mes plus chaudes approbations

---

(1). FLOTTE ANGLAISE.

Détroit	19 canons
Queen Charlotte	17 "
Lady Prevost	13 "
Hunter	10 "
Chippewa	1 "
Little Belt	3 "
Total	63 canons
Nombre d'hommes	345

FLOTTE AMÉRICAINE.

Lawrence	20 canons
Niagara	20 "
Caledonia	3 "
Ariel	4 "
Trippe	1 "
Tygress	1 "
Somers	2 "
Scorpion	2 "
Ohio	1 "
Porcupine	1 "
Total	55 canons
Nombre d'hom.	580

et je n'ai qu'à me féliciter de lui comme officier et comme marin."

Combien ne dût pas souffrir moralement le brave Rolette pendant cette longue captivité. En effet les hostilités n'avaient pas cessé et il était obligé d'attendre en silence les résultats de cette guerre. Comme toujours, on ne manquait pas de lui apprendre les nouvelles désavantageuses à sa nation ; et souvent de changer la nature des bonnes. D'ailleurs, il faut rendre justice aux américains ; Rolette n'eût qu'à se féliciter des bons traitements qu'il reçut d'eux, et partout on respecta son mérite !

Le 23 mai 1814, Rolette reçut la permission de revoir le Canada temporairement, c'est-à-dire jusq'au 23 août suivant.

Cependant, le succès, après bien des vacillations, semblait se ranger du côté du Canada. On connait les victoires de Lacolle, de Châteauguay et de Chippewa, où les milices se distinguèrent si grandement. Les commissaires des deux nations combattantes, assemblés à Gand, en Belgique, signèrent, le 24 décembre, un traité qui mit fin à cette guerre d'invasion.

On est étonné, à la vue des dangers auxquels le Canada fut exposé dans cette circonstance et on ne peut s'empêcher de voir une intervention surnaturelle en faveur de nos armes. Le résultat de cette guerre montra, d'ailleurs, qu'elle n'était qu'un de ces coups que la Providence nous ménageait pour réchauffer notre vaillance et tremper plus fortement notre courage Nos ennemis politiques, interdits un moment par notre conduite, nous donnèrent le temps de respirer.

Quoiqu'il en soit nos braves goutaient les fruits de la paix. Rolette n'eut pas à retourner dans sa prison et put jouir pendant quelque temps de l'estime de ses concitoyens. Tout le monde appréciait ce qu'il avait fait. En témoignage de ses exploits, bon nombre de citoyens de Québec lui présentèrent une adresse, accompagné d'un sabre d'honneur (1). Ce sabre, que nous avons sous les yeux, est un sabre de marine fortement recourbé. Le fourreau et la poignée qui représente un lion hérissé sont en cuivre doré, et incrustés de peau de crocodile. Sur l'une des facettes de la garde est une figure de Bellone; sur l'autre un athlète retenant un lion rugissant. La lame en acier fin, richement enjolivé de figures mythologiques, porte l'inscription suivante :

Presented to Lieut. Frederic Rolette, of the Provincial Navy, a Canadian born subject who distinguished himself on many occasions during the late american war, particularly in the naval action on Lake Erie, of the 13th September 1813 under the brave Captain Barclay, as a testimony whereof, his school companions, with other loyal and patriotic Canadians voted fifty guinees for this sword.

Ce beau souvenir appartient à son fils, Jean Rolette, actuellement à Montréal. Rolette fut fait capitaine et employé à Lachine dans le département naval.

Le 13 mars 1815, il fut nommé au commandement du schooner du gouvernement "Le Saint Laurent," et se rendit à Québec

Depuis cette époque, il n'a cessé de rendre des services moins signalés sans doute, mais toujours dignes d'un bon citoyen. Au milieu d'une famille qu'il affectionnait, il passa sa vie dans une aisance modeste. Ses nombreux amis avaient entrepris d'obtenir du gouvernement une récompense digne de ses services. La Chambre d'Assemblée signala ses belles actions par la bouche de M. Bourdage en 1830. Mais la mort l'enleva à l'âge de 42 ans, avant que la patrie l'eut récompensé comme il le méritait. Les honorables cicatrices qu'il portait se rouvrirent et il fallut, jeune encore, dire adieu à sa famille qu'il laissait dans un état précaire.

Les quelques faits que nous venons de grouper ensemble font voir que le capitaine Rolette fut un de ceux qui remplit son rôle avec le plus d'éclat pendant la guerre de 1812.

On regrette que la patrie, tout en donnant des louanges à sa conduite pleine de distinction, ne l'ait pas récompensé d'une manière à réparer la perte de ses forces usées si glorieusement au service de son pays. Ne pourrait-on pas, au moins, le faire dans ses descendants, et acquitter ainsi une dette nationale ?

---

(1) Souscription de cinquante guinées de la part des citoyens canadiens de Québec, pour acheter un sabre, qu'il désirent donner en présent au lieutenant Frédérick Rolette de la Marine Provincial, par récompense pour sa conduite noble et courageuse ; depuis la déclaration de la guerre avec l'Amérique, et en particulier pour des services distingués sur le Lac Erlé.

	£	s	d
Paschal de Salle Laterrière .	3	10	0
Mocquin Avocat.............	1	3	4
Joseph Languidon...........	2	0	0
Francis Quirould............	2	3	8
Jean Bélanger.	2	0	0
Thomas Lee, junior.........	3	10	0
Etienne Côté................	1	0	0
François L'Anglois..........	1	3	4
Pierre L'Anglois............	2	0	0
François Belette............	2	0	0
J O. Brunette..............	1	0	0
Jean Huot..................	1	10	0
Joseph Roy			
Louis Fortier...............	1	0	0
Et. C. LeBlond.............	1	0	0
L. Masson..................	1	0	0
Charles Langevin...........	3	10	0
J. Drolette...	0	10	0
Michel Clouette............	2	0	0
Jean Langevin..............	2	0	0
Jean Bélanger..............	1	0	0
Louis Plamondon............	2	0	0
Charles Jourdain....	1	3	4
François Durette...........	1	3	4
Pierre Voyer...............	3	10	0
Joseph Huot................	1	3	4
G. Vanfalson...............	1	3	4
Pierre Doucette............	2	0	0
Michel Berthelot...........	0	10	0
Le Grand Vicaire Doucette..	2	0	0
L. T. Besserère............	2	0	0
Gaspard Massue.............	2	0	0
Louis Lagueux..............	2	0	0
	58	1	8

Québec, 12 juillet 1814.